



SEANCE DE TRAVAIL DU COLLEGE DE LA SOCIETE CIVILE

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et un, les 21, 23 et 28 juin et les 13 et 15 juillet s'est tenue une série de séances de travail du collège de la société civile du comité National de pilotage de l'ITIE -RCA dans la salle de conférence de l'Inspection Générale des Services Judiciaires sous la présidence de son coordonnateur adjoint, Mr Joseph Bindoumi.

Etaient présents à ces assises :

- Mr Joseph BINDOUMI, Coordonnateur adjoint du collège de la société civile,
- Mr Samuel GOPA, Rapporteur,
- Mr Jean-Jacques MATHAMALET, Rapporteur adjoint
- Mr Florent DENAMGANAI, Membre,
- Mr Philippe SING-NA, Membre,
- Mme Nadia Carine FORNEL-POUTOU, membre.

Le secrétariat de séance est assuré par monsieur GOPA Samuel, rapporteur du collège de la société civile.

Après les civilités d'usage, le coordonnateur adjoint, Mr Joseph BINDOUMI, a fait adopter l'ordre du jour qui portera sur trois (3) points, à savoir :

1. La redynamisation du collège de la société civile ;
2. La contribution du collège de la société civile à la formulation des priorités et objectifs du Gouvernement,

3. L'examen du draft 1 du plan d'action ITIE-RCA pour la mise en œuvre adaptée 2021-2023 :

Abordant le premier point inscrit à l'ordre du jour, le coordonnateur adjoint dudit collège a estimé qu'il lui est impossible de succéder au coordonnateur qui est décédé et a émis le vœu qu'un autre membre du collège de la société civile puisse le remplacer. À l'issue d'un tour de table, le choix a été porté sur Mr Jean Jacques U. MATHAMALE qui sera remplacé au poste de rapporteur adjoint par le représentant de la plateforme des confessions religieuses dont le choix reste à confirmer.

Concernant le deuxième point, à savoir, la contribution du collège de la société civile à la formulation des priorités et objectifs du gouvernement en matières des ressources minières et forestières, le collège a relevé et adopté les points suivants :

A- Les problèmes des secteurs extractif et forestier :

- 1. Une mafia et une corruption manifestes, favorisées par l'absence de volonté politique pour aller vers la transparence ;**
- 2. L'exploitation illicite des ressources naturelles favorisée par une interprétation erronée de l'article 60 de la Constitution du 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle ;**
- 3. Des pratiques frauduleuses qui ont gangrené toute la stratigraphie du secteur minier.**

B. SOLUTIONS :

L'Etat doit œuvrer en vue de traiter toutes les questions juridiques et réglementaires pouvant conduire à la transparence dans les secteurs minier et forestier.

C. PRIORITES DU GOUVERNEMENT

4

- 1) Veiller à la stricte application des Codes minier et forestier par tous les acteurs desdits secteurs sans discrimination ;
- 2) Faire un état des lieux de tous les permis, contrats et licences miniers et forestiers avec accessibilité aux registres par le collège de la société civile, tout en veillant sur les redevabilités sociales et environnementales ainsi que l'exécution des cahiers de charges ;
- 3) Faciliter la compréhension publique sur la redevabilité en vue de préserver la paix sociale ;
- 4) Améliorer les conditions de travail des artisans-miniers et forestiers.

D. PRIORITE NATIONALE :

Relancer les secteurs extractif et forestier par une gestion responsable et transparente.

E. OBJECTIF GENERAL :

Mettre en œuvre les exigences de l'ITIE en vue de répondre de manière efficace et efficiente à l'intérêt public pour tout ce qui a trait à la gouvernance et aux revenus qui sont tirés des secteurs extractif et forestier.

F. RESULTATS ATTENDUS :

- Evolution positive de la transparence dans les industries extractives et forestières ;
- Réduction sensible du populisme et du nationalisme économique consécutive à une croissance économique forte ;
- Impact environnemental favorable des activités extractives et forestières ;



G. INDICATEUR :

Aperçu de la contribution des secteurs extractif et forestier à l'économie nationale et à la qualité de vie de la population.

Concernant le troisième point relatif au draft 1 du Plan d'action, le collège de la société civile, après plus d'une heure de débats contradictoires sur les neuf (9) composantes dudit plan, a pris acte de l'intégralité du document .

Ayant constaté que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été épuisés, le coordonnateur adjoint a définitivement levé la séance le 15 juillet 2021 à 14h27mn.

En foi de quoi, le présent procès verbal a été dressé les jours, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit. /.

Le Rapporteur,



Samuel GOPA

Le Président de séance,



Joseph BINDOUMI